

# **Le Groupe de Travail Nature**

## **Objectifs**

Structurer le partenariat en établissant un rythme de rencontres et la gestion de projet avec un responsable de projet

- Officialiser le travail du partenariat. Ceci permet d'avoir une meilleure visibilité/légitimité du partenariat vis-à-vis du Collège qui collaborera à ce Groupe de Travail via :
  - Le Président du GT, membre du Collège
  - La prise de connaissance des compte-rendus des réunions du GT
  - L'introduction des projets sélectionnés dans le circuit des subsides régionaux.

## **Missions**

Établir de manière concertée entre les intervenants un programme annuel d'actions dans le cadre du PCDN/Plan MAYA qui sera ensuite proposé au Collège Communal pour accord de celui-ci.

- “ Déterminer pour ce programme les besoins financiers et leur répartition
- “ Proposer pour chacun des projets engagés un gestionnaire qui aura la charge spécifique de la coordination dudit projet, en collaboration avec les autres intervenants

## **Moyens**

Pour réaliser ses missions, l'Administration communale met à disposition du partenariat :

- Un point de contact spécifique : la coordinatrice locale
- Des ressources financières sous forme d'appel à projets :
  - . Sous forme de fiches projet, présentées en commission
  - . Financement maximal de 1250 €/projet.an
  - . Possibilités de faire appel aux ressources logistiques de l'Administration communale (matériel, locaux,...) en fonction des disponibilités
- Une base de communication
  - . Compte-rendu des réunions, diffusés vers les partenaires, le Collège et le site internet communal.
  - . Relais des informations relatives aux actions/projets via les canaux de l'Administration communale dont des pages internet spécifiques + bulletin communal

## **En pratique :**

3 réunions/an :

### ***Réunion 1 : présentation et sélection des projets (octobre-novembre)***

- Les personnes désireuses d'introduire un projet le présentent oralement en 10/15 minutes (timing à voir en fonction du nombre de projets soumis), par le ou les porteur(s) de projet.
- Les projets sont présentés sur base de la structure des fiches projet.
- Des propositions d'amélioration des projets sont discutées
- A l'issue de la réunion, les participants pourront s'inscrire comme collaborateur à un ou plusieurs projets. Ceci implique que ces personnes sont prêtes à s'investir dans le suivi (réunions, tâches,...) du/des projets de leur choix.
- Le rôle du porteur de projet

Il ne s'agit pas pour cette personne de faire tout le travail seule mais d'assurer la coordination et le suivi du ou des projets en :

- Programmant et convoquant les réunions utiles pour l'avancement du projet. Une salle communale peut être mise à disposition au besoin mais les réunions peuvent évidemment se tenir ailleurs si c'est plus simple
- Assurant la circulation des informations utiles entre les collaborateurs du projet et avec la coordinatrice locale.
- Les projets sélectionnés sont alors proposés au Collège communal qui pourra solliciter des subsides auprès de la Région pour le 15 avril au plus tard.

### ***Réunion 2 : programmation (janvier-février)***

Planification des étapes des différents projets, répartition des tâches,...

### ***Réunion 3 : bilan (septembre)***

Bilan des actions, propositions pour l'année suivante, moment de convivialité, visite de projet réalisé